

Prix Liliane Bettencourt

Pour l'Intelligence de la main

2010

11^{EME} EDITION

« TALENTS D'EXCEPTION »

REGLEMENT

La France est un pays où la tradition artisanale reste exceptionnellement vivante, variée et de grande qualité. A la fois très ancienne et très actuelle, elle enrichit et fait partie de notre patrimoine. Pourtant, les métiers d'art et les professionnels qui s'y consacrent ne bénéficient pas toujours de la part du public de l'attention et de la considération qu'ils méritent.

En créant, en 1999, le Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main, la Fondation Bettencourt Schueller a voulu contribuer à mettre en lumière le travail de ceux qui perpétuent les métiers d'art, en France, et qui, tout en maîtrisant les savoir-faire traditionnels y intègrent, si nécessaire et pour les perfectionner, les apports des technologies nouvelles.

OBJET

La Fondation Bettencourt Schueller invite à concourir les professionnels des métiers d'art dont les réalisations illustrent et mettent en évidence « l'intelligence de la main ».

L'édition 2010 du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main est intitulée « Talents d'exception ». Elle est donc ouverte à tous les métiers utilisant un savoir-faire exceptionnel que ce soit par sa rareté, sa qualité, sa spécificité...

Le prix est destiné à récompenser la réalisation d'une œuvre d'une qualité esthétique incontestable résultant d'une parfaite maîtrise des techniques et savoir-faire du métier. Il a pour but de primer son auteur pour l'œuvre présentée et non pour l'ensemble de sa carrière.

CRITERES D'ADMISSION

Le concours, ouvert aux professionnels des métiers d'art, a pour but de récompenser des personnes et non des entreprises.

Les candidats doivent remplir obligatoirement au moins l'une des conditions suivantes :

- Inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Chef ou salarié d'une entreprise artisanale ou PME/PMI
- Inscription à la Maison des artistes comme artiste libre
- Inscription en tant que profession libérale.

Ils doivent, en outre, être soit :

- de nationalité française
- de nationalité étrangère à condition de résider et d'exercer leur activité en France depuis au moins 5 ans.

Ils doivent enfin attester qu'ils ont bien réalisé l'œuvre eux-mêmes et que celle-ci n'a été présentée à aucun autre concours.

Tout professionnel remplissant les conditions précitées est admis à concourir quelles que soient les distinctions ou récompenses qu'il a pu précédemment obtenir au titre de ses réalisations ou de son activité professionnelle.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats doivent obligatoirement remplir un dossier de candidature, selon le modèle qui est mis à leur disposition.

Le dossier comprend :

1. Des renseignements sur le candidat : identité, statut avec justificatif, formation, parcours professionnel.
2. Des informations sur l'œuvre présentée :
 - une description précise : nom, dimension, nature et matériau ;
 - des photographies et des documents destinés à faciliter la compréhension de l'œuvre ;

- un commentaire sur le caractère particulier de la technique utilisée et la démarche créative dans laquelle s'inscrit l'œuvre présentée.
- 3. Des informations sur les réalisations les plus marquantes du candidat.
- 4. Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat affirme avoir réalisé lui-même l'œuvre présentée.
- 5. Une attestation par laquelle le candidat s'engage à fournir à la Fondation Bettencourt Schueller :
 - toutes les indications permettant d'accéder à l'œuvre ;
 - toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des documents photographiques qui seraient réalisés conformément à la loi française sur la propriété intellectuelle.

COMITE DES EXPERTS

Un comité, composé d'experts reconnus dans le secteur professionnel des métiers d'art, a pour mission, après un premier examen des dossiers, de sélectionner ceux qui sont finalement soumis à l'appréciation du jury. La teneur des délibérations de ce comité doit rester confidentielle.

COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de personnalités choisies pour leur aptitude à apprécier la valeur esthétique des œuvres présentées.

EXPERTS DELEGUES

Pour disposer d'une information précise sur les caractéristiques techniques des œuvres examinées, le jury sera assisté de deux représentants du comité des experts.

FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury vote à bulletin secret. La teneur des délibérations doit rester confidentielle. Les membres du jury sont tenus à l'obligation de réserve.

Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury est souverain. Il est libre de ne pas décerner de prix s'il juge que les œuvres présentées ne correspondent pas au niveau de qualité souhaité.

Les décisions du jury ne sont pas susceptibles de recours.

Le candidat s'engage à n'attenter aucun recours ni action d'aucune sorte à l'encontre de la Fondation Bettencourt Schueller du fait de sa candidature au Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main.

ATTRIBUTION ET REMISE DES PRIX

Le montant du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main est de 50 000 € (cinquante mille euros).

Le prix sera remis lors d'une cérémonie publique organisée à l'automne 2010.

INFORMATIONS PRATIQUES

Retrait et remise des dossiers de candidature :

Fondation Bettencourt Schueller
27-29 rue des Poissonniers
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
www.fondationbs.org

Contact : Bérengère de la Bigne
Tél. : 01 41 92 99 30
Fax : 01 41 92 94 85
contact@fondationbs.org

**Date limite de réception des dossiers : lundi 12 avril 2010
(le cachet de la poste faisant foi).**